

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST**COMMUNE DE  
BETTELAINVILLE****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 13 DECEMBRE 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	09
VOTANTS :	14

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à vingt heures,  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

**Date de l'envoi de la convocation :** 09 décembre 2024

**Date d'affichage :** 19/12/2024

**Etaient présents :**

Mmes Sylvie NEMETH, Clotilde PEULTIER, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Joël DAGNEAUX, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA,  
Joël SABATIER.

**Absents ayant votés par procurations :**

Mme Jocelyne TASSETTI donne pouvoir à Mr Joël DAGNEAUX

Mme Aline LELEUX donne pouvoir à Mme Joëlle VALENTIN

Mme Christelle MORIS donne pouvoir à Mme Sylvie NEMETH

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU

Mr Pascal VIGNALE donne pouvoir à Mr Laurent GILLES

**Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :**

**Absents non excusés :** Mme. Sandrine LARGNIER.

**Absent au moment du vote :** 0

**Secrétaire de séance :** Mme Amandine LORANG

**DCM 2024-12-13-6 : Achat de terrains**

Monsieur le Maire informe que lors du Conseil Municipal du 13 octobre 2023, l'assemblée délibérante à adoptée à l'unanimité, son intention d'acquérir les terrains cadastrés :

- *Section 01, VILLAGE / parcelle N°001 d'une surface de 41.91 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Maurice DALSTEIN et Mme. Brigitte HENNING.*
- *Section 04, VILLAGE / parcelle N°229 d'une surface de 23.21 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme. Arlette POINSIGNON épouse KREPPERT et Mme. Fabienne KREPPERT.*

Suite à l'arpentage effectué par le cabinet de géomètre HELLSTROFFER, les nouvelles références cadastrales, après découpage desdits terrains sont comme suit :

- Section 01, VILLAGE / parcelle N°223 d'une surface de 41 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Maurice DALSTEIN et Mme. Brigitte HENNING.
- Section 04, VILLAGE / parcelle N°257 d'une surface de 22 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme. Arlette POINSIGNON épouse KREPPERT et Mme. Fabienne KREPPERT.

Monsieur le Maire propose d'acheter les terrains au prix de 1 €/le m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire à acheter les parcelles cadastrées au prix de 1 €/le m<sup>2</sup> :
  - Section 01, VILLAGE / parcelle N°223 d'une surface de 41 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Maurice DALSTEIN et Mme. Brigitte HENNING.
  - Section 04, VILLAGE / parcelle N°257 d'une surface de 22 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme. Arlette POINSIGNON épouse KREPPERT et Mme. Fabienne KREPPERT
- **AUTORISE** la Première Adjointe à signer l'acte nécessaire en la forme administrative pour l'acquisition de ces parcelles et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOIX POUR : 14**

Délibération exécutoire  
Compte tenu de sa publication le 17/12/2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Bettelainville, le 17/12/2024

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 057-215700725-20241213-DCM2024\_12\_13\_6-DE

**Bernard DIOU.**

